

RÉSOLUTION

Objet : Cybercriminalité

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 75^{ème} session à Rio de Janeiro (Brésil), du 19 au 22 septembre 2006,

CONSTATANT la menace rapidement grandissante que constitue pour les infrastructures nationales essentielles l'utilisation malveillante des technologies modernes par des organisations terroristes et criminelles,

RECONNAISSANT la nécessité urgente de sensibiliser les responsables de la justice pénale, le public, les gouvernements nationaux et le secteur privé, ainsi que le besoin, à l'échelle mondiale, d'initiatives harmonisées en matière de formation, la difficulté de trouver des formateurs qualifiés et la volonté d'institutions d'enseignement et du secteur privé de soutenir l'élaboration et la mise à disposition par les services chargés de l'application de la loi de modules de formation,

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général peut mettre à disposition dans les Bureaux sous-régionaux une salle de formation nomade et les moyens nécessaires pour former des fonctionnaires du monde entier aux enquêtes sur la cybercriminalité,

FAIT SIENNES les recommandations suivantes, adoptées lors de la 6^{ème} Conférence internationale sur la cybercriminalité, qui s'est tenue au Caire (Égypte) du 13 au 15 avril 2005, et de la 1^{ère} Conférence Interpol sur la formation aux enquêtes sur la cybercriminalité, qui s'est tenue à Lyon (France) du 19 au 20 septembre 2005,

- Que le Secrétariat général, avec l'aide des Bureaux centraux nationaux, rassemble, conserve et diffuse le matériel didactique élaboré grâce aux efforts conjugués de groupes de travail régionaux, de représentants de l'enseignement supérieur, du secteur privé et d'autres organismes de formation ;
- Que le Secrétariat général poursuive l'élaboration de normes internationales aux fins de la recherche et de la saisie des éléments de preuve électroniques et d'enquête dans ce domaine, dans le cadre de son Initiative en matière de formation et de normes opérationnelles ;
- Que des groupes de travail Interpol sur la criminalité liée aux technologies de l'information soient créés dans toutes les régions qui n'en ont pas. L'expertise des groupes déjà en place devrait être mise à profit pour la création des nouveaux groupes.

Adoptée.